

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 JUIN 2020

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Evelyne ROBELET, FORISSIER Laëtitia, Jean-Pierre SOLEILLAND, Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER, Patrick VANET, Paul MIRANDON

Excusé : néant

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, pour des raisons d'ordre pratique, ne peut régler dans le détail tous les problèmes de gestion de la commune. Conformément à l'article L.2122-22, le Conseil peut déléguer une partie des attributions au maire ce qui facilite et accélère la gestion de la Commune. Seules les matières limitativement énumérées à l'article L.2122-22 peuvent être déléguées. 29 matières sont listées. Madame le Maire donne lecture de ces propositions et le Conseil donne son accord pour 21 matières.

SPL : nomination des représentants :

Suite au renouvellement d'équipe municipale, les représentants de la Collectivité aux instances de la SPL doivent être désignés.

Il convient de nommer un représentant au Conseil d'administration, à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPL du Pilat Rhodanien, au Comité stratégique et de pilotage (CSP) et au Comité Technique et de contrôle (CTP).

Madame le Maire rappelle les différentes fonctions :

- *Le Conseil d'administration* détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.
- *L'Assemblée Générale Ordinaire* est l'assemblée « de droit commun ». Elle est réunie pour les décisions normatives de la société, notamment pour l'approbation des comptes annuels et la nomination des commissaires aux comptes.
- Les deux comités (CSP et CTP) assurent le contrôle analogue de la Commune sur la SPL.
 - o *Le Comité Stratégique et de Pilotage* prépare les réunions du Conseil d'Administration, étudie et formule des avis sur la stratégie et les perspectives financières de la Société, sur les comptes prévisionnels, ainsi que les comptes et rapports annuels.
 - o *Le comité Technique et de Contrôle* a pour objet de solliciter la Société et/ou de formuler des avis techniques sur toutes les conventions ou services qu'un Actionnaire décide de confier à la société. Il alerte sur les non-conformités relatives à la conclusion ou à l'application de ces conventions et services.

Après discussion, le Conseil désigne :

- **Béatrice RICHARD** comme représentant au **Conseil d'Administration de la SPL** et à **l'Assemblée Générale de la SPL**
- **Céline BOUILLET** comme représentant au **Comité Stratégique de Pilotage**
- **Evelyne ROBELET** comme représentant au **Comité Technique de Contrôle**.

CANTINE : présentation d'un nouveau système d'inscriptions des élèves

Sylvain BERTHEAS explique que depuis le 01/01/2020, la mairie ne devrait **plus accepter les paiements en espèce** pour le paiement de la cantine. Une autorisation a été accordée jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. La mairie doit cependant **proposer 2 moyens de paiement distincts** à la rentrée.

Le système actuel de ticket papier fonctionne par semaine sans réservation au-delà d'une semaine.

Un groupe de travail a été mis en place, incluant la mairie (élu et personnel), les directions des écoles, les délégués parents de chaque école. La municipalité de La Chapelle-Villars a été invitée pour participer aux réunions du groupe de travail.

L'objectif est la mise en place d'une solution numérique permettant **l'inscription et le paiement en ligne à la réservation**, ainsi que la gestion côté mairie pour les réservations de repas auprès de la SPL et la facturation

Il est envisagé **d'utiliser également le système pour la garderie**

4 prestataires ont été contactés et ont proposé une démonstration :

- 3DOuest - Solution Enfance
- ARG - Solution Famille
- JVS - Solution Parascol & portail famille
- QIIS - Solution e-ticket

Il est précisé que les principes actuels de gestion sont conservés :

- Cantine
 - Paiement à la réservation
 - Date limite de réservation
 - Date limite d'annulation
- Garderie
 - Pas de réservation nécessaire
 - Paiement après usage du service

Des points d'attentions additionnels ont été soulignés :

- Gestion des familles séparées
- Reprise des tickets papiers actuels lors de la bascule de système
- Simplicité d'utilisation des familles et de la mairie
- Gestion "automatique" de changement d'année scolaire
- Gestion des services de cantines (composition des services, communication à la SPL, pointage)

Sylvain BERTHEAS présente les points positifs et négatifs relevés par le groupe de travail, ainsi que les devis des différents prestataires.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier présenté, approuve la proposition de la société QIIS – E-ticket et donne délégation de signature à Madame le Maire pour toute pièce à intervenir.

DIVISION PARCELLAIRE

Madame le Maire rappelle la demande de Mme PLEYNET et M BONNEL d'acquérir une partie du terrain derrière l'atelier du charron. Cette requête avait été acceptée par l'ancienne mandature.

Béatrice RICHARD présente la division parcellaire transmise par le géomètre et précise que le mur limitrophe reste en copropriété avec la Commune. Le Conseil valide la proposition présentée.

PROJET DU NOUVEAU BATIMENT COMMUNAL

Philippe BAUP présente le projet du bâtiment communal : plan et estimatif primaire.

Afin d'informer les nouveaux élus, Philippe BAUP et Sylvain BERTHEAS rappellent la réflexion menée par les précédentes équipes municipales et l'historique des démarches. Béatrice RICHARD rappelle que, suite aux ateliers participatifs, il était demandé de créer au sein du nouveau quartier un espace public, avec activité de service à la population. D'autres ateliers participatifs vont être organisés pour poursuivre la réflexion au sujet, notamment, de l'aménagement de la placette publique. Ces réunions sont organisées afin que les habitants de la Commune prennent possession du projet. Certains s'interrogent sur l'objectif du projet. Il est répondu que la motivation des Conseils en place était de dynamiser le village, d'offrir un maximum de services afin de montrer qu'il est agréable de vivre à Chuyer et essayer d'éviter que le village devienne une commune dortoir. Béatrice RICHARD rappelle que l'éco-quartier est une extension du Bourg, comprenant plusieurs types de logements (individuels, collectifs, locatifs etc...) dont une partie de la population peut être renouvelée. Elle insiste bien sur le fait que l'espace public n'est pas réservé à l'éco-quartier mais que toute la population est bien concernée par ce projet.

Patrick VANET précise qu'un appel à projet avait été lancé pour l'occupation de l'espace « restaurant » du bâtiment public, et qu'un gérant potentiel a été identifié.

Sylvain BERTHEAS dit que, bien sûr, ce type de projet est un risque pour la commune, mais l'est aussi pour le gérant potentiel. Toutefois, ce risque est mesuré et est une chance pour dynamiser le village.

Une estimation financière, maximale, est présentée. Ces chiffres ne sont pas du tout affinés.

Le Conseil donne son accord pour déposer le Permis de Construire le bâtiment communal.

Questions diverses

Convention IA

Suite au déconfinement, l'école est réouverte, avec 2 classes de 15 élèves. 32 élèves sur les 42 inscrits ont choisi d'être scolarisés. Un planning de rotation a été établi : 3 groupes ont été créés. 2 groupes sont accueillis par les institutrices et 2 agents municipaux assurent l'encadrement du 3^e groupe.

Une convention doit être signée avec l'Inspection Académique pour entériner ce fonctionnement. Une aide financière de l'Etat à hauteur de 110 € par jour devrait être perçue par la Commune. Le Conseil approuve la convention présentée et donne délégation de signature à Madame le Maire.

Local rangement atelier du charron

Il est demandé de laisser l'accès au local de rangement aux associations pour ranger leur matériel. Le Conseil Municipal s'interroge sur l'organisation du partage du local par l'ensemble des associations dont le siège social est situé sur la Commune de Chuyer.

Après discussion, le Conseil décide de créer une convention de mise à disposition du local au Comité des fêtes de Chuyer qui sera responsable du stockage de matériel et de la gestion du local avec les autres associations. Le Conseil dit que cette mise à disposition sera gratuite et donne délégation de signature à Madame le Maire pour toute pièce à intervenir.

Entretien sentier 2

Il convient de procéder à une opération d'entretien et balisage du sentier n°2. La commission groupement forestier prendra contact avec Armand MARAS qui a signalé ce besoin et organisera l'opération.

Occupation des salles communales

A ce jour, il n'est pas possible de rouvrir les salles des fêtes et associations dans le respect des mesures sanitaires exigées.

La séance est levée à 22h45. La prochaine séance est fixée au mercredi 24 juin 2020.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink that reads 'Béatrice Richard'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Béatrice RICHARD